

Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ❑ Depuis sa création, la Région Provence Alpes Côte d'Azur intervient dans le domaine de la forêt

- ❑ mise en place d'outils d'interventions à travers :
 - une **concertation permanente** avec les élus locaux, à travers l'observatoire de la forêt,
 - le développement des **approches territoriales** de développement, dans lesquels la forêt peut jouer un rôle spécifique,
 - le renforcement des **partenariats** avec **l'Etat** dans le cadre des contrats de plan, ainsi qu'avec les **Départements**.

Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ❑ Une priorité : une meilleure **intégration de la forêt dans les politiques territoriales** (pays, agglomération, etc..), auxquelles peuvent concourir les réflexions de types « chartes forestières de territoire », ou les études »massifs » en forêt privée.
- ❑ Un budget annuel régional d'environ **6 millions d'euros** pour la forêt, en faveur d'actions en partie éligibles au PDRN, appelant ainsi un co-financement FEOGA-G.

Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Une orientation nouvelle en direction de **l'accueil du public en forêt**, particulièrement :
 - sur des « points noirs », où la sur- fréquentation entraîne des difficultés
 - dans des massifs possédant des schémas de gestion cohérents avec cette vocation

- La définition de **six grandes orientations stratégiques**, ainsi que de fiches critères s'y rapportant, dans la délibération du 28/06/2002

Orientation stratégique n°1: Protection des Forêts Contre l'Incendie

□ Actions liées à la prévention sous toutes ses formes :

- renforcement des partenariats et actualisation des documents d'étude et de gestion
- développement de la surveillance
- maintenance des équipements de terrain
- développement des outils informatiques (S.I.G.)

Orientation stratégique n°1: Protection des Forêts Contre l'Incendie

☐ **Fiches critères retenues :**

- **Etude et animation des PIDAF, ainsi que des schémas de mise en valeur multifonctionnelle des massifs (fiche 1.1)**
- **Aménagements et équipements de DFCI (fiche 1.2)**
- **Surveillance et sensibilisation des populations (fiche 1.3)**
- **Aménagements sylvopastoraux à but D.F.C.I. (fiche 1.4)**

Orientation stratégique n°2: Intervenir efficacement après sinistre

- La Région intervient après incendie, et plus généralement après sinistre, pour aider les collectivités et les propriétaires.**

- Elle agit dans les domaines suivants:**
 - le retour d 'expérience**
 - les travaux d 'urgence**
 - les études paysagères et forestières**
 - les programmes de restauration**

Orientation stratégique n°2: Intervenir efficacement après sinistre

□ **Fiches critères retenues :**

- **Travaux d 'urgence après sinistres (fiche 2.1)**
- **Etudes préalables à la restauration des terrains incendiés
(fiche 2.2)**
- **Travaux de restauration des terrains incendiés (fiche 2.3)**

Orientation stratégique n°3 :
Valoriser et gérer durablement les fonctions
productives, sociales et environnementales des
massifs forestiers

- ❑ Développer les chartes régionales de travaux forestiers**
- ❑ Encourager les programmes de sylviculture adaptée à la DFCI**
- ❑ Encourager la gestion durable**
- ❑ Renforcer les actions vers les propriétaires privés**
- ❑ Faciliter l'accueil du public, et développer les activités touristiques liées à la forêt (Retrouvance...)**

Valoriser et gérer durablement les fonctions productives, sociales et environnementales des massifs forestiers

Fiches critères retenues :

Chartes régionales de travaux forestiers (fiche 3.0)

Opérations sylvicoles: boisement, éclaircie, dépressage, aide à la régénération (fiche 3.1)

Amélioration de la desserte (fiche 3.2)

Protection contre les insectes ravageurs (fiche 3.3)

Aide aux investissements d'accueil du public en forêt (fiche 3.4)

Orientation stratégique n°4 : Soutenir l'emploi et l'investissement dans la filière forêt-bois

- ☐ Aide au conseil pour le développement des entreprises de la filière**
- ☐ Aide aux investissements des exploitants forestiers**
- ☐ Aide aux investissements pour les scieries et les unités de deuxième et troisième transformations**
- ☐ Actions collectives de conseil et de formation**
- ☐ Appui pour l'émergence d'un groupement régional interprofessionnel fédérant les acteurs de la filière**

Soutenir l 'emploi et l 'investissement dans la filière forêt-bois

Fiches critères retenues :

**Appui à la structuration et à la dynamisation de la filière bois
(fiche 4.1)**

**Appui à la création et à la modernisation des entreprises
d 'exploitation forestière (fiche 4.2)**

**Appui à la modernisation des entreprises de première et
seconde transformation du bois (fiche 4.3)**

**Orientation stratégique n°5 :
Valoriser les produits issus de la forêt**

..... Et développer les nouveaux usages du bois

**Développement de l'utilisation du bois pour la
production locale d'énergie (fiche 5.1)**

**Développement de l'utilisation du bois dans la
construction**

Orientation stratégique n°6 :

- ❑ **« Améliorer la connaissance des massifs forestiers, la sensibilisation, la concertation, la diffusion d'informations et la formation aux enjeux forestiers »**

- ❑ **Il s'agit d'aider :**
 - **La recherche et les études en sylviculture et DFCI**
 - **Les actions pédagogiques**
 - **La concertation, à travers l'Observatoire Régional de la Forêt**
 - **Les actions de formations**

Orientation stratégique n°6 :

☐ **Fiches critères retenues :**

- **Recherche et expérimentation (fiche 6.1)**
- **Sensibilisation et responsabilisation des populations (fiche 6.2)**
- **Formation et appui technique (fiche 6.3)**
- **Echanges d'informations entre partenaires de la forêt régionale (fiche 6.4)**
- **Insertion, en favorisant les liens entre le milieu rural forestier et le milieu urbain (fiche 6.5)**